

86350

Le vingt-sept novembre deux mil vingt à vingt heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire à la salle des fêtes sous la présidence de Monsieur François AUDOUX, Maire.

**Présents :** MM AUDOUX, NIORT, BARREAU, NAILANI, CHEVAIS, DEVERGE, HUVELIN, DEGORCE, BLANC, CHAUVEAU, BRISEPIERRE, STEPHENS, BRISEPIERRE, REMAUD, FOUSSIER et BAUDET

**Procurations :**

**Absents excusés :**

**Absent :**

**Secrétaire de séance :** Mme BARREAU a été élue secrétaire de séance.

Date de convocation : 20 novembre 2020

---

**TRANSFERT DE CREDITS (2020-90)**

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide le transfert de crédits suivant :

<b>SECTION FONCTIONNEMENT</b>				
art dépense	libellé	montant	art recette	libellé
64168	Autres emplois insertion	2500	74711	Emplois jeunes
64731	Versées directement (ARE)	5500		
6184	formations	-3000		
6232	Fêtes et cérémonies	-3500		
TOTAUX		1500	TOTAUX	

**SECTION INVESTISSEMENT**

10185 MAISON DES SERVICES	2313	-25000
10192 PARKING (nouvelle opération)	2312	25000

**CONVENTION DE PASSGE (2020-91)**

**AVENANT N° 4 A LA CONVENTION DE MECENAT CONCOURANT A LA MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE ENTRE SOREGIES ET LA COMMUNE (2020-92)**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'une convention de mécénat par laquelle SOREGIES s'engage à réaliser au profit de la commune, la pose et dépose des décorations lumineuses de Noël sur les candélabres et supports béton a été signée pour l'année 2016.

Il présente au conseil municipal un projet d'avenant pour la reconduction de la convention pour l'année 2020

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Autorise le Maire à signer l'avenant N° 4 à la convention de mécénat joint à la présente délibération.

### **REGULARISATION DES CHARGES A LA MAISON MEDICALE POUR 2020 (2020-93)**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que Mme GUILLARD effectue elle-même le ménage à son cabinet et qu'il y a lieu de lui déduire 8 mois de charge de ménage pour le cabinet soit 60.55€ TTC par mois.

Il présente le montant des charges 2020 pour chaque locataire de la maison médicale.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré arrête le montant des charges 2020 comme suit :

#### **RECAPITULATIF CHARGES DUES POUR 2020**

	total charges année 2020	à déduire 2 mois de charges TTC (remise COVID)	déduction 8 mois charges ménage cabinet seul TTC (60.55€/mois)	reste dû pour 2020	déjà facturé TTC jusqu'au 31 oct	régularisation
GUILLARD	1637,07	269,54	484,40	883,13	1078,16	-195,03
INFIRMIERES	572,19	92,11		480,08	365,6	114,48
HEBRAS LELONG	198,84	26,66		172,18	144	28,18
ROUET NAILANI	198,84	26,66		172,18	144	28,18

### **MAISON MEDICALE : REPARTITION DES CHARGES 2021 (2020-94)**

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir fixer le montant des charges à facturer aux utilisateurs de la maison médicale au 1<sup>er</sup> janvier 2021.

- Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal fixe les tarifs pour 2021 comme suit :

	total charges 2020 HT	11 mois en 2021 et régularisation en décembre	3 trimestres en 2021 et régularisation en décembre
GUILLARD Claire (Kiné) ménage du cabinet compris	1364.25	113.69	
GUILLARD Claire (Kiné) sans ménage du cabinet		63.23	
Cabinet d'infirmières	476.82	39.74	
Mme LELONG-HEBRAS (médecin)	165.70		41.42
Mme NAILANI Marion (médecin)	165.70		41.42

### **TARIFS DES CONCESSIONS CIMETIERE AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2021 (2020-95)**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide :

- De supprimer les concessions perpétuelles à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021
- Fixe les tarifs comme suit :

concession cinquantenaire (1e m <sup>2</sup> )	125
concession trentenaire (1e m <sup>2</sup> )	65
concession temporaire (15ans) (1e m <sup>2</sup> )	35
case de columbarium (30ans)	500

### **REDUCTION TEMPORAIRE DE L'INDEMNITE DE FONCTION DU MAIRE (2020-96)**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il souhaite que son indemnité de fonction de maire soit réduite à 23.15% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique pour le mois de décembre 2020.

Il quitte la salle pour permettre au conseil municipal de délibérer.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

Vu la demande du Maire qui souhaite que son indemnité soit réduite à 23.15% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

- Accepte la proposition du Maire
- Décide que l'indemnité de fonction du Maire sera réduite à 23.15% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique au mois de décembre 2020.
- Décide que l'indemnité votée le 26 mai 2020 soit 36% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique soit rétablie à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Voix pour : 14

### **ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A LA CHORALE « LE ROUTIN D'AIGAIL » (2020-97)**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal, une demande de subvention, formulée par la Chorale de Château-Garnier « Le Routin d'Aigail ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, considérant que cette association participe lors des cérémonies et que les autres associations de la commune paient une location pour l'utilisation de la salle des fêtes pour leurs manifestations :

- décide, d'attribuer à la Chorale « Le Routin d'Aigail », une subvention de fonctionnement de 150€ pour l'année 2020.

### **ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION à l'ASSOCIATION ELAN-EPICERIE SOLIDAIRE DE GENCAY (2020-98)**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal une demande de subvention de l'ASSOCIATION ELAN-EPICERIE SOLIDAIRE DE GENCAY.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des bilans financier et d'activités de l'Association et considérant son rôle essentiel dans le secteur :

- Attribue pour l'année 2020, une subvention de fonctionnement de 100 € à l'ASSOCIATION ELAN-EPICERIE SOLIDAIRE DE GENCAY.

### **ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION**

#### **« CROIX ROUGE FRANCAISE, Délégation Locale du Pays Civraisien » (2020-99)**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal, une demande de subvention de CROIX ROUGE FRANCAISE, Délégation Locale du Pays Civraisien pour l'année 2020.

Le Conseil Municipal, considérant l'utilité de cette association dans le secteur, lui attribue une subvention de 50€ pour l'année 2020.

### **ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION COMMUNALE AU FSL DE LA VIENNE (2020-100)**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal une demande de subvention du FSL (Fonds Solidarité Logement).

Le Conseil Municipal, après examen de la demande décide d'attribuer, pour l'année 2020, une subvention de fonctionnement au Fonds Solidarité Logement de la Vienne de 100€.

**ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION COMMUNALE A L'ASSOCIATION AFMTELETHON**

**DELEGATION DE LA VIENNE DE LA VIENNE (2020-101)**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal une demande de l'association AFMTELETHON, délégation de la Vienne)

Le Conseil Municipal, après examen de la demande décide d'attribuer, pour l'année 2020, une subvention de fonctionnement à l'association AFMTELETHON, délégation de la Vienne de 50€.

**CONVENTION AVEC LA STE ENERTRAG AG FRANCE RELATIVE A L'AUTORISATION DES DROITS DE PASSAGE, PASSAGE DE CABLES ET SURVOL NECESSAIRES A LA CONSTRUCTION ET L'EXPLOITATION D'UN PARC EOLIEN (2020-102)**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de convention accordant à la Sté ENERTRAG AG France, le droit de passage et de survol sur les voiries et parcelles appartenant à la commune, dans le but de permettre la construction et l'exploitation du parc éolien en projet.

Le Conseil Municipal, autorise le Maire à signer la convention annexée à la présente délibération.

Monsieur Niort était absent pour cette délibération

**ADHESION A LA FONDATION PATRIMOINE POUR 2021 (N° 2020-103)**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal, les actions de la Fondation Patrimoine et propose d'adhérer à la Fondation Patrimoine en 2021

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide d'adhérer, pour l'année 2021 à la Fondation Patrimoine

**ACHAT DE MATERIAUX POUR LA REFECTION DE LA SCENE ET DU BAR DE LA SALLE DES FETES (2020-104)**

Monsieur le Maire présente un devis de la société LABEL COOL'OR concernant l'achat de matériaux pour la réfection du sol de la scène et du bar de la salle des fêtes. Ce devis s'élève à 1159.59€ HT.

Il indique également que l'association « Le Petit Théâtre » souhaite participer à cet achat à hauteur de 500€.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Accepte le devis de LABEL COOL'OR d'un montant de 1159.59€ HT
- Accepte la participation de l'association « Le Petit Théâtre » à hauteur de 500€